

Sommaire

La Péri.....	1
Fête de la Péri.....	2
Pique-nique des séniors.....	2
Conseil municipal.....	3
MJC	6
Bébés lecteurs.....	6
Découvrir avec Vous.....	7
USM.....	7
Amicale Boule.....	8
Infos diverses.....	9
Aide et soutien.....	10
Club des Chênes.....	11
Fête des Rollands.....	11
Animations	12

A flanc de coteau

Direction de la publication : Bernard Brunet
Tirage : 1 450 ex - impression : Le Crestois

Comité de rédaction :
commission publications

Secrétariat de rédaction et mise en page :
Sophie Pitet

Le projet peinture du service enfance la Péri « Faîtes le mur »



Le projet « faites le mur » est l'idée d'un artiste peintre Montmeyrannais Clément Santos, qui a proposé bénévolement de son temps pour réaliser avec le service enfance La Péri, une fresque sur le thème de l'environnement. Celle-ci à pour but de remplacer les graffitis présents sur le mur de la Poste.

Le projet s'est déroulé sur 5 jours durant le mois de juillet, par le biais de différents ateliers. Les enfants ont créé le texte, en choisissant sa forme et son sens, puis la création des formes en rapport avec le thème de l'environnement, un thème qui tient à cœur aux enfants de la Péri.

Une inauguration est prévue avec tous les enfants qui ont participé à ce projet (environ 50) durant le mois de septembre. Les enfants sont très fiers que leur création soit valorisée au cœur de leur village, et espèrent que tout le monde respecte leur œuvre et qu'elle embellisse le village pour longtemps.

Johann Bresson - Directeur Adjoint - Directeur ALSH

Fête de la Péri

Malgré la chaleur écrasante, le 25 juin s'est déroulée la traditionnelle fête de la Péri. L'équipe d'animation avait tout prévu pour éviter les coups de chaud : goûter à l'ombre des saules pleureurs, boissons à volonté et jets d'eau pour rafraîchir les enfants.

Cette année, l'association Poulp avait choisi d'offrir comme animation aux enfants, les structures gonflables de l'association Master Night - Animation Sonorisation de Saint-Marcel-Lès-Valence ainsi qu'une barbe à papa à chacun.



Encore merci à l'équipe d'animation de la Péri pour leur investissement, leurs superbes idées et le petit cadeau offert à chaque enfant.

Et merci aux parents bénévoles pour les gâteaux, les bonbons et les boissons. Ce fut une magnifique fin de journée pour petits et grands. Association Poulp

Le pique-nique des séniers

Le lundi 8 juillet, c'est sous un beau soleil, mais à l'abri des arbres de la Colonie de La Baume Cornillane que le CCAS a convié ses séniers au traditionnel pique-nique d'été.

Dans la matinée, une quinzaine de participants ont pu visiter le musée de la clairette CAROD à VERCHENY et déguster clairette et crémant avant de rejoindre la colonie où les attendaient les autres convives. 70 personnes ont pu se régaler des petits plats préparés et servis par la commission personnes âgées.



L'apéritif et les boissons ont été offerts par Découvrir avec Vous à l'occasion des 10 ans de l'association.

Merci à monsieur le maire Bernard Brunet, madame Lucette Nurit, vice-présidente du CCAS, les membres de la commission personnes âgées, monsieur Serge Bes président de DAV et nos chauffeurs de minibus pour cette excellente journée.

Eveline DAVIN
Conseillère déléguée



Quelques membres de la commission personnes âgées

Conseil municipal du 8 avril 2019 : Compte-rendu

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCOQ, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Eveline DAVIN (procuration à Lucette NURIT), Hervé HODCENT (procuration à Laurent TERRAIL), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

Secrétaire de séance : Isabelle VATANT

Le maire propose de retirer le point 7 de l'ordre du jour, des éléments nécessaires à la demande de fonds de concours n'étant pas encore parvenus.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Urbanisme – Justification de l'utilité de l'ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 1AU des Vanets par modification du plan local d'urbanisme

Considérant qu'aux termes de l'article L153-38 du code de l'urbanisme « Lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée de l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou du conseil municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones » ;

Considérant que le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) :

- fixe l'objectif d'assurer un renouvellement régulier de la population pour atteindre 3 400 habitants à échéance 10 à 12 ans, soit 2023 à 2025 ;
- spécifie que cette évolution nécessite la construction de 305 à 320 logements, essentiellement au sein des zones à urbaniser « fermées » (1AU et 2AU) ;
- prévoit d'encadrer le développement de ces dernières par :
 - un phasage de leur ouverture à l'urbanisation, en commençant par la zone 1AU des Vanets ;
 - une densité d'environ 20 à 25 log/ha ;
 - une diversification de l'offre en habitat, grâce à la production majoritaire de logements collectifs et groupés et à un minimum de 15 % de logements sociaux ;
- prévoit également d'accompagner l'aménagement de la zone 1AU des Vanets pour :
 - créer un carrefour nouveau qui sécurisera également l'accès du lotissement « Plein soleil » sur la RD 538 A ;
 - réfléchir aux possibilités d'aménagement du parcours des piétons et des deux roues jusqu'au village ;
 - proposer une réflexion relative à l'évolution de l'entrée sur le village en la traduisant par une ambiance plus urbaine ;

Considérant que :

- Depuis l'approbation du PLU, une cinquantaine de

logements ont été réalisés, et la population a augmenté d'une cinquantaine d'habitants ;

- En conséquence, environ 255 à 270 logements restent à produire d'ici 2023 - 2025 pour atteindre les objectifs fixés dans le PADD ;

Considérant que les capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées, par réhabilitations de constructions existantes, divisions de terrains bâtis et au sein des dents creuses, qui cumulent une centaine de logements en tenant compte du phénomène de rétention foncière :

- sont insuffisantes pour atteindre l'objectif quantitatif de production de logements ;
- ne permettent pas, en grande majorité, la réalisation de programmes de logements diversifiés, ceux-ci nécessitant la mise en œuvre d'opérations d'aménagement d'ensemble sur des surfaces significatives d'un seul tenant ;

Considérant que, dans ce contexte, la Municipalité a amorcé une réflexion générale sur la zone 1AU des Vanets dans le cadre de l'étude d'urbanisme pré-opérationnel confiée à l'atelier Urba-site, ci-jointe, qui montre que son ouverture à l'urbanisation partielle, via l'actualisation de ses orientations d'aménagement et de programmation :

- permettrait de produire 145 à 160 logements, essentiellement sous forme de logements groupés et collectifs, dont environ 20 % de logements locatifs sociaux ;
- tout en phasant cette production en logements par un échancier, tenant compte de la faisabilité opérationnelle et permettant d'assurer la compatibilité avec le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Grand Rovaltain et le programme local de l'habitat (PLH) de Valence Romans Agglo ;
- ainsi qu'en imposant une urbanisation harmonieuse et intégrée dans son environnement urbain et paysager : principes de qualification de l'entrée de village, de traitement de la RD 538 A, notamment par la création de carrefours, d'accès et de desserte interne, de liaisons douces, de trame paysagère, de gestion des eaux pluviales... ;

Considérant qu'en conséquence l'ouverture partielle à l'urbanisation de cette zone 1AU des Vanets est indispensable pour mettre en œuvre les objectifs énoncés dans le PADD, notamment :

- Atteindre l'objectif quantitatif de production de logements et donc l'objectif de croissance démographique ;
- Garantir la diversification des formes d'habitat, la production de logements sociaux et une urbanisation économe d'espace ;
- Phaser l'urbanisation future ;

Considérant que la zone 1AU des Vanets répond en outre à une faisabilité opérationnelle du projet, comme cela est exposé dans l'étude ci-jointe et notamment en raison :

- de sa desserte par la RD 538 A et le chemin des Vanets ;
- de la proximité des réseaux d'eau potable,

d'assainissement et d'électricité ;

Considérant que l'ouverture partielle à l'urbanisation de cette zone 1AU des Vanets répond donc aux critères de l'article L153-38 du code de l'urbanisme puisque :

- elle est décidée « au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées », qui justifient qu'elle est utile pour atteindre les objectifs énoncés dans le PADD ;
- la « faisabilité opérationnelle d'un projet » dans cette zone est avérée ;

Après avoir entendu l'exposé de madame GRASSOT, et en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le principe d'une ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 1AU des Vanets par modification du PLU. Sens du vote : unanimité

3. Finances – Vote d'une subvention exceptionnelle

Le maire explique que deux agrafeuses ayant été dérobées à l'école maternelle, le directeur a décidé de les remplacer via la caisse des écoles pour la somme de 78 euros. Le maire propose de voter une subvention exceptionnelle de ce montant afin de procéder au remboursement. Sens du vote : unanimité

4. Finances – Adhésion à un groupement

La psychologue scolaire qui exerce à l'école élémentaire de Montmeyran a demandé le renouvellement des tests qu'elle utilise auprès des enfants. Dans la mesure où elle intervient au sein de plusieurs écoles, il a été proposé de créer un groupement de commandes avec les communes de Chabeuil, Montélier, Malissard et Montvendre. La dépense serait alors répartie au prorata du nombre d'élèves, de sorte que la participation pour Montmeyran se monterait à 584 euros. Il est proposé au conseil d'autoriser le maire à signer cette convention constitutive de ce groupement de commande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes et tous actes afférents. Sens du vote : unanimité

5. Finances – Demande de subvention dans le cadre du changement de mode de chauffage pour le club des chênes

Suite à la vente de l'ancien multi-accueil, un nouveau système de chauffage est nécessaire pour le club des chênes. En passant d'un chauffage au fioul à un chauffage par le gaz, les travaux sont éligibles à une subvention du SDED.

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le Maire, en application du règlement du SDED, à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre du changement de mode de chauffage pour le club des chênes selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Nature	Montant	Nature	Montant
Raccordement au gaz	1045, 46 €	Subvention SDED	2489, 43 €
Installation d'une nouvelle chaudière	4978, 87 €	Autofinancement	3534, 90 €

- de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés. Sens du vote : unanimité

6. Domaine – Servitudes de passage

Afin de procéder au raccordement évoqué au point précédent, GRDF doit faire passer une canalisation sous les parcelles AT 97 et 783 (place du temple). Il est proposé d'autoriser le maire à signer les conventions de servitude afférente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter ce programme de travaux
- d'autoriser le maire à signer les conventions de servitude
- d'autoriser le maire à signer tous actes afférents

Sens du vote : unanimité

7. Finances – Vote du budget primitif 2019

L'équilibre du budget primitif s'établit à 1 759 088 euros en fonctionnement et 1 020 657 euros en investissement, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, adopte le budget primitif 2019. Sens du vote : Olivier ROCHAS s'abstient sur la section d'investissement

8. Finances – Vote des taux d'imposition 2019

Le maire propose au conseil municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour atteindre le produit de fiscalité attendu de 1 076 024 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe les taux des contributions directes comme suit :

- Taxe d'habitation : 9, 73%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 14, 90 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49, 34 %

Sens du vote : unanimité

9. Ressources humaines – Prorogation de la convention retraite avec le centre de gestion

Par délibération du 11 juin 2015, le conseil municipal a décidé de signer une convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale en vue de lui confier le contrôle des processus et actes transmis à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités territoriales. Cette convention étant arrivée à expiration, le centre de gestion propose de la proroger une deuxième fois. Le conseil municipal décide de proroger la convention et autorise le maire à signer tous actes afférents. Sens du vote : unanimité

10. Compte-rendu des commissions et syndicats

Le maire explique que lors du dernier Conseil communautaire, le maintien des taux des impositions locales a été décidé et expose l'état des effectifs de Valence Romans Agglo

11. Questions diverses

Le maire transmet pour information, ses décisions sur les DIA reçues par la commune depuis janvier 2019.

Le point est fait sur la signalétique des défibrillateurs.

Alain TERRAIL expose le souhait de l'agglomération de lancer une expérimentation quant à l'installation de contenants semi-enterrés pour la gestion des déchets ultimes. Un débat

s'ensuit sur la possibilité pour Montmeyran d'adhérer à cette expérimentation.

Le maire rappelle qu'une ancienne ATSEM Suzanne COMTE est décédée et qu'un courrier de remerciement de son frère a été reçu en mairie pour la composition offerte par la commune.

Il informe le conseil de la tenue de l'assemblée générale de l'association médiathèque le 11 avril à 18h30.

Il explique qu'un nouveau Montmeyranais s'est proposé pour mener un projet avec les enfants du centre de loisirs pour recouvrir le mur tagué de la poste par une fresque.

Annabelle DUPRET explique que le CME se réunira le 13 avril à 10h pour organiser la chasse aux œufs et la cérémonie du 8 mai.

Conseil municipal du 13 juin 2019 Compte-rendu

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Hervé HODCENT, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Pierre LOUETTE, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Eveline DAVIN (procuration à Alain TERRAIL), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX, Lucette NURIT (procuration à Bernard BRUNET)

Secrétaire de séance : Xavier CHOVIN

Neuf membres du conseil municipal enfants sont venus présenter le projet Nettoyons la nature qui consistera cette année encore à organiser un grand nettoyage du village. Les participants se verront offrir un mousqueton-boussole et une carte-cadeau pour les gagnants.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 avril 2019

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Finances – Décision modificative du budget

Le maire explique qu'il convient de modifier le budget :

- En fonctionnement pour ajuster le montant des contributions directes et des dotations en recettes ainsi qu'inscrire une dépense nouvelle pour la dématérialisation des marchés publics
- En investissement pour le raccordement des WC publics au réseau d'assainissement, l'achat d'un aspirateur à feuille dont le montant inscrit au budget est un montant hors taxe, des remboursements sur des trop-perçus de taxe d'aménagement et de subvention de l'Etat

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative du budget qui s'équilibre à hauteur de 7 564 euros. Sens du vote : unanimité

3. Finances – Convention avec le Service public des énergies dans la Drôme (SDED)

Alain TERRAIL rapporte qu'en 2017, la commune avait passé

une convention avec le SDED pour un enfouissement de réseaux aux Genceaux. Les travaux ont entraîné un léger surcoût qui a été prévu au budget mais le comptable demande que le conseil municipal délibère pour accepter le nouveau montant soit 17 383.81 au lieu des 15 676.97 euros initiaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les travaux supplémentaires et le surcoût entraîné.

Sens du vote : unanimité

4. Finances – Demande de fonds de concours

Le maire indique que ce point initialement prévu lors du dernier conseil avait dû être reporté faute des devis nécessaires. Aujourd'hui, il est proposé au conseil de demander un fonds de concours auprès de l'agglomération pour financer des travaux de voirie selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux	Financements	
	91 145.10 €	Subvention
Auto-financement		48 145.10 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de :

- solliciter un fonds de concours pour un montant de 43 000 €
- d'autoriser le maire à signer l'ensemble des actes nécessaires pour solliciter et percevoir le-dit fonds de concours

Sens du vote : unanimité

5. Finances – Demande de subvention au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Le maire explique que dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance, les travaux de clôture de l'enceinte de l'école maternelle pourraient être subventionnés par l'Etat. Le taux de financement pourrait varier entre 20 et 80 %,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à faire cette demande de subvention et à signer tous actes afférents.

Sens du vote : unanimité

6. Finances – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune pour l'aménagement des Genceaux

Le maire informe le conseil que dans le cadre de la sécurisation de l'entrée du village par l'avenue des Genceaux, le Département propose de déléguer à la commune la partie des travaux qui relève de sa compétence à savoir la couche de roulement de la chaussée. A cette fin une convention doit être passée entre la commune et le Département.

Le conseil municipal, décide :

- d'approuver la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre le département de la Drôme et la commune de Montmeyran
- d'autoriser le maire à signer la convention et tous actes afférents

Sens du vote : unanimité

7. Domaine – Acquisition d'une parcelle appartenant au Département

Alain TERRAIL indique que le Département propose de céder pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée AT 918 issue de la division de la parcelle AT 78 sise rue du docteur Nivière, la parcelle AT 917 restant propriété du Département et versée dans le domaine public de la RD 538A. La procédure serait effectuée par un acte administratif réalisée par le Département et n'engendrerait donc aucun frais.

Le conseil municipal, décide :

- l'acquisition pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée AT 918
 - d'autoriser le maire à signer tous actes afférents
- Sens du vote : unanimité

8. Enfance-Jeunesse – Convention avec la CAF

Le maire précise que la convention d'objectif qui lie la CAF et la commune pour son accueil de loisirs et sa périscolaire est arrivée à échéance le 31 décembre 2018 et qu'il conviendrait de la renouveler.

Le conseil municipal, décide d'autoriser le maire à signer la convention et tous actes afférents. Sens du vote : unanimité

9. Tirage au sort des jurés d'assise

Ont été tirés au sort sur la liste électorale générale les numéros : 830, 2102, 675, 2030, 640 et 1810.



La saison MJC s'est terminée. Mai et Juin ont été l'occasion de vous proposer des portes ouvertes pour la plupart des activités, une soirée théâtre enfants, une fin de journée « diaporama / conférence » de l'activité espagnole et le gala de fin d'année du Modern'jazz.

Tout ceci demande de l'organisation et des forces vives, qui reposent à ce jour sur un C.A. de 6 bénévoles pour 476 adhérents et 25 activités différentes proposées. Ces bénévoles vont travailler sur les activités de rentrée et vous proposeront la plaquette MJC, comme chaque saison.

Cependant, pour anticiper le départ d'au moins 2 bénévoles (démissions de Véronique DURAND, responsable animations/manifestations et d'Yvan CHASSOULIER, Trésorier), le C.A. a besoin de se consolider par au moins 6 nouveaux venus. Afin de maintenir, développer et pérenniser les différentes activités du mieux possible nous vous invitons à une Assemblée Générale Extraordinaire pour en discuter :

**Le jeudi 12 septembre 2019 à 20H00
à la salle des fêtes de MONTMEYRAN**

Nous comptons sur votre présence.

Pour le C.A.

10. Compte-rendu des syndicats et commissions

André KEMPF explique que la livraison des dix panneaux patrimoine a pris du retard. Isabelle VATANT propose de coupler l'inauguration de ces panneaux avec celle des défibrillateurs et des WC publics du Champ de foire

André KEMPF et Alain TERRAIL font un point sur l'arrivée de la fibre prévue en 2020 à Montmeyran.

André KEMPF indique que Valence Romans Agglo a fait une étude sur la dotation globale de fonctionnement concernant l'ensemble de son territoire.

11. Questions diverses

Pierre LOUETTE propose qu'une rue soit baptisée au nom de Jean-Marie GORCE. D'autres conseillers relaient cette idée en indiquant que cela pourrait aussi être le cas d'un site ou d'un bâtiment.

Le maire indique qu'une délégation allemande était présente au cours de la cérémonie de passation de commandement entre Pierre CHASTAING Laurent TACI à la caserne des sapeurs-pompiers.

Le maire ajoute que deux classes de Montmeyran ont participé au Tour de la Drôme à Vélo tandis que deux autres classes étaient accueillies à Montmeyran.

La séance est levée à 20h40

Bébés lecteurs à la médiathèque



Les bébés lecteurs de la médiathèque de Montmeyran ont eu la dernière séance de contes avant les vacances. Cette séance animée bénévolement par Alexia Fertelle, était consacrée aux histoires d'animaux qu'affectionnent les enfants. Alexia avait sélectionné des petites comptines illustrées sur des histoires de chats, de lapins, de poules, de renards, et de souris tant adorées par les petits.

A voir les visages des enfants et des nounous, les prochaines séances à la rentrée ne manqueront pas d'affluence.

André Kempf

Exposition Peintres et sculpteurs

Le weekend des 15 et 16 juin « Découvrir avec vous » organisait sa traditionnelle exposition des peintres et sculpteurs. Cette biennale est un évènement qui s'inscrit pleinement dans la vie culturelle de notre village. Cela contribue à ouvrir le regard des visiteurs sur l'œuvre artistique en général.

Une quinzaine d'exposants présentaient des œuvres



variées tant par les techniques que par les thèmes abordés. Des démonstrations de sculpture sur bois et fabrication de vitraux se sont déroulées tout au long de ces 2 jours.

Le samedi le vernissage s'est déroulé en présence de nombreux élus montmeyrannais. Après les discours officiels les convives ont pu se retrouver et échanger avec les exposants.

La soirée s'est terminée autour d'un cocktail dinatoire afin de fêter dignement les 10 ans de l'association.

Serge BES



Tournois entreprises / sponsors de l'USM

Le vendredi 28 juin, le club de l'USM a organisé son premier tournoi sponsors / entreprise en nocturne (de 19h30 à 1h00). Celui-ci s'est parfaitement déroulé avec pas moins de 13 équipes inscrites. Sous forme de poules puis dans un second temps, dans un tableau final, les équipes se sont affrontées 7 contre 7. La soirée a vu l'équipe Inter sport s'imposer aux tirs aux buts face à l'équipe ENT Sallée.

Nous remercions tous nos sponsors pour leur présence et pour leur bonne humeur et également Erland Mesples pour l'organisation de cette première édition qui fut un franc succès.

Les Stages d'été de l'USM

Le lundi 8 juillet sonnait la date du premier jour de la première semaine de stage d'été de l'USM. Pas moins de 18 stagiaires inscrits pour participer aux différentes activités : initiation à la boule lyonnaise, les olympiades de l'USM, baignade à la truite du père Eugène, cinéma, baignade au lac de Champos, pétanque, baby et jeux en tous genres.



Nos jeunes ont également reçu une tenue bien flash, orange fluo, pour leur participation ! Les éducateurs Olivier Baud, Bruno Ravalleau et Benoit Imbert, qui s'occupent de l'organisation de ces stages, sont ravis de la bonne ambiance qui règne au sein de ces stages.

Vous pouvez nous suivre à chaque seconde sur notre site internet <http://footusm.fr/v2/> ou, sur notre page Facebook « US Montmeyran ».

Nous sommes aussi joignables à l'adresse mail suivante unionsportivemontmeyran@orange.fr ou au 06.88.00.84.26, numéro du salarié du club, IMBERT Benoît.

Les associations de Montmeyran

Amicale Boule Montmeyran

C'est en octobre 1946 que l'amicale boule Montmeyran voit le jour. En 1970, les statuts de l'association sont déposés. En 2004, création du boulodrome sous la présidence de Gérard PELURSON, qui pendant une quinzaine d'années tiendra ce poste. Le boulodrome André BADAR, (nom donné d'un ancien sociétaire) était d'abord situé sous la salle des fêtes avant d'occuper l'actuel terrain plus grand à côté du terrain de pétanque. L'éclairage du nouveau terrain sera inauguré en 2009 et a été subventionné par la réserve parlementaire du député de la circonscription. La buvette sera aménagée entièrement par des bénévoles avec une aide financière de la commune, qui a mis le terrain du stade à disposition.

L'amicale boule Montmeyran organise durant l'année plusieurs manifestations : les challenges André BADAR en avril, Jean-Marie GORCE en mai, Amédée EYRAUD en octobre, un concours de belote en février. Citons également la rencontre en doublette Guy CHAPOULIOT, le tête à tête et le but d'honneur. Le challenge en triplette Charles GONNET n'existe malheureusement plus.

Les 12 heures boulistes en juillet est une manifestation bien suivie sur tout le quart sud-est de la France. Cette année, c'était la 73^{ème} édition avec une grande participation des clubs de Savoie, Isère, Bouches du Rhône, Ardèche et Drôme. Cette manifestation demande un énorme investissement des bénévoles pour organiser l'évènement.



Les 12h boulistes

Pour la prochaine saison, l'Amicale Boule a comme projet de donner un nouvel élan au club avec des opérations portes ouvertes et journées découvertes



pour mieux faire connaître ce sports-boules mieux connu sous l'appellation « boules lyonnaises » ou « longue », qui avec des règles très précises, permet des têtes à têtes, doublettes et quadrettes. Pour les néophytes, ne pas confondre avec le jeu pétanque. L'idée de mettre en place un site web ou un blog est également dans les tiroirs. Appel est fait pour les conseiller et les aider dans ce projet.

Actuellement l'association compte 40 membres sociétaires, deux licenciées féminines et vingt-deux licenciés masculins.

Tous les jeudis après-midi, une vingtaine de joueurs se retrouvent au boulodrome pour pratiquer ce sport et de mai à septembre, chaque premier jeudi du mois, a lieu une rencontre des sociétaires suivie d'un casse-croûte après les parties.

Toutes les personnes intéressées par ce sport sont les bienvenues.

Les cotisations : licenciés 60 €, sociétaires 20€.

Le bureau :

Co-présidents : RISSOANS Marc et RISSOANS Bernard
Secrétaire : EYRAUD Christian, secrétaire adjoint : FRADIER Charlotte
Trésorier : JEAN René, trésorier adjoint : LACOSTE Didier

Pierre LOUETTE et André KEMPF, commission info-com avec les co-présidents Marc et Bernard RISSOANS.

Cinéma du 13 juillet

Samedi 13 juillet, le temps très agréable, a permis aux montmeyranais de passer une soirée sympa avec le pique-nique, et la projection du film « le sens de la fête » et le court métrage d'animation pour les enfants qui malheureusement, n'ont pu profiter des structures gonflables !!! Carence due à l'incompétence et au non respect des engagements pris avec la mairie, par le prestataire de service.

Merci à l'association USM pour la tenue de la buvette .

Pierre Louette adjoint à l'animation

Éclairage public

Désormais les points lumineux placés sur notre commune sont repérés par une plaque numérotée. En cas d'incident sur l'un d'eux, vous pourrez signifier au secrétariat de la mairie, ce N° afin que les services de Valence Romans Agglo puissent intervenir rapidement en toute efficacité.

Alain Terrail Adjoint voirie et réseaux

Fnaca

L'assemblée générale de la FNACA aura lieu le 18 octobre à 10h à la salle des fêtes de Montmeyran.

A noter : les permanences juridiques et sociales pour les anciens combattants ont lieu à Montmeyran sous la salle des fêtes côté crèche tous **LES DERNIERS** samedi du mois de 10h à 12h sauf en juillet/août.

Réunion publique sur le compteur Linky avec l'association STOP LINKY Drome-Ardèche

le lundi 30 septembre à la salle des Fêtes de Montmeyran à 20 H 00

À Flanc de coteau

Les articles pour le prochain numéro sont à remettre en mairie avant le

10 septembre 2019

fdc-montmeyran@orange.fr

MAIRIE

☎ 04 75 59 30 26 Fax 04 75 59 30 48
mairie-montmeyran@wanadoo.fr
www.montmeyran.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

LUNDI, MARDI ET JEUDI
8H-12H30

MERCREDI
8H-12H30 14H-17H

VENDREDI
9H-12H30 14H-18H

État Civil

Avis de naissance

Marceau NOHARET
Né le 28 mai 2019 (allée des Pins)

Nolan AUDIBERT
Né le 28 JUIN 2019 (les Gallands)

Juliette HENDRICKX
Née le 30 juin 2019 (Charrière)

Avis de mariage

Clémentine ROUMEAS
Raphaël KATTANDJIAN
Le 13 juillet 2019

Audrey MOULS
Rubin PLUMMER
Le 13 juillet 2019

Pauline BAYON
Julien BERNARD
le 10 août 2019

Laure CORRAL
Jérémy COURTIAL
Le 10 août 2019

Avis de décès

Dominique CRIVELLO
(62 ans)
L'enseleillade

📅 Votre agenda de SEPTEMBRE

Samedi 7
Forum des associations
Salle des fêtes- 14h à 18h
USM tournoi

Jeudi 12
MJC AG extraordinaire salle des fêtes 20h

Samedi 14
TENNIS AG stade

Dimanche 22
PETANQUE journée familiale

Mardi 24
AMICALE LAIQUE AG groupe scolaire Roger Marty

Lundi 30
réunion LINKY salle des fêtes 20h

Pour vous soutenir au quotidien face à la maladie

■ TERRITOIRE DU GRAND VALENTINOIS

📍 BOURG-LÈS-VALENCE

• Café des aidants

1^{er} mardi de chaque mois / De 14h30 à 16h

Centre de prévention bien vieillir - 8 place Jean Bart

• Consultation bilan individuel

☎ 04 72 42 16 00 direction-cdprv@oragne.fr

Animé par le centre de prévention bien vieillir Agirc-Arrco Auvergne-Rhône-Alpes, à la demande de ProBTP, en partenariat avec l'association Française des aidants

SUR RDV

MAISON RELAIS SANTÉ *Pôle santé, 4 rue du Clos Gaillard*

📍 VALENCE

Du lundi au vendredi / De 9h à 12h et de 14h à 17h

Destinée aux personnes atteintes de maladies chroniques et à leur entourage, la Maison relais santé regroupe 26 associations thématiques et une infirmière coordinatrice qui accueille et accompagne... diabète, obésité, SIDA, insuffisance rénale, troubles obsessionnels compulsifs, cancer, sclérose en plaques, maladies respiratoires... Des activités pour apprendre à vivre avec la maladie et mieux la connaître sont proposées : conférences, journées de dépistages, activités physiques adaptées, groupes de parole, rendez-vous avec des bénévoles d'associations...

☎ Maison relais santé 04 75 79 22 11 maison.relais.sante@mairie-valence.fr

PLATEFORME DE RÉPIT ET D'ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS

📍 VALENCE

• **En individuel** entretien de soutien avec une psychologue, détente sur lit de massage à eau (30')

• **En ateliers collectifs** psychomotricité, yoga, relaxation, ergothérapie, groupe de paroles.

• **Programme d'actions ponctuelles** sur demande au 04 75 82 10 60 ou sur toutpourlesaidants.fr

4 rue de la Cécile

☎ 04 75 82 10 60 plateformederepit@gmail.com

FRANCE ALZHEIMER DRÔME

📍 VALENCE

• **Halte-relais** Tous les lundis et jeudis / De 13h45 à 16h45 - 33 avenue de Verdun

• **Atelier de relaxation** Tous les 15 jours / De 14h30 à 15h30 (*nous contacter pour planning*)

• **Entretien individuel** à domicile à la demande

• **Séjours de vacances** ouverts à toutes les familles

• **GPS : Groupe pairs soutien** (ateliers à destination des malades jeunes/en début de maladie)

☎ France Alzheimer Drôme 04 75 79 17 08 fadrome@orange.fr

MUTUALITÉ FRANÇAISE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

📍 BEAUVALLON

• **Ateliers Santé des aidants** (*dans la continuité du forum « La santé des aidants parlons-en ! »*).

13 juin / De 14h à 16h « Aidants et sereins » Initiation à la sophrologie et temps d'échanges.

2 juillet / De 14h à 16h « Aidants mais pas seulement » Médiation animale

Salle R. Freyss, 22 rue des stades. *Gratuit (ouvert à toute personne accompagnant un proche en perte d'autonomie).*

📍 COMBOVIN

• **Ateliers Santé des aidants** (*dans la continuité du forum « La santé des aidants parlons-en ! »*).

5 juin / De 14h à 16h « Aidants et en forme » Initiation à une activité physique et temps d'échanges

Salle communale.

☎ Mutualité Française - Aurélia Plenet 04 75 80 80 48 a.plenet@mfara.fr

📍 VALENCE

• **Ateliers Santé des aidants** (*dans la continuité du forum « La santé des aidants parlons-en ! »*).

27 mai / De 14h à 16h « Aidants et en forme » Initiation à une activité physique et temps d'échanges.

17 juin / De 14h à 16h « Aidants et sereins » Initiation à la sophrologie et temps d'échanges.

24 juin / De 14h à 16h Atelier cuisine

Maison Santé Relais, 4 rue Clos Gaillard



5h45 départ de BEAUMONT puis 6h00 départ de MONTMEYRAN

Direction VICHY : visite de la pastillerie et dégustation de la célèbre confiserie aux propriétés digestives.

Découverte en petit train de la ville : cité thermale d'une grande richesse architecturale

Déjeuner au restaurant :

Kir de bienvenue / terrine de lapin / cuisse de canette et lentilles / dessert / vin et café

L'après-midi : visite libre du hall des sources et dégustation des eaux vichysoises

Direction THIERS : visite guidée de la coutellerie CHAZEAU (étapes de fabrication du couteau de Thiers ou Laguiole)

Puis retour vers BEAUMONT puis MONTMEYRAN aux environs de 20h30



Prix par personne

Adhérent	51.00€
Non Adhérent	71.00€

**Inscription et paiement
 jusqu'au 09 septembre 2019**

auprès de :

Roland RIFFARD 07.82.35.58.31

Colette FAURE 06.78.25.97.64

ou le jeudi après-midi au club

Place du Temple - MONTMEYRAN

La chorale des tournesols

cherche pour la rentrée de septembre un chef de cœur bénévole (femme ou homme) pour une dizaine de choristes motivés à MONTMEYRAN.

Chorale des Tournesols : 04 75 56 30 14

Le «**MARDIBUS**» est un transport gratuit organisé par la commune, le mardi matin, pour les personnes seules et âgées qui en ont besoin. N'hésitez pas à vous faire inscrire en mairie.... 04 75 59 30 26

Le vendredi 31 mai a eu lieu la fête des voisins du quartier les Rollands.

Les habitants de la rue d'Etoile, de la rue des Rollands et de la Grande rue se sont retrouvés dans une excellente ambiance chez Marie Vallon, qui nous a accueillis dans son jardin.

Nous avons retrouvé ou fait connaissance avec notre voisinage !

Belle table, avec le repas partagé, les vins aussi, et belle soirée sous le ciel calme.

Carole Brunel



FORUM DES ASSOCIATIONS

**Samedi 7 septembre 2019
de 14h à 18h
à la salle des fêtes**



**Venez nombreux découvrir
la vie associative**



**POUR VAINCRE LA
MUCOVISCIDOSE 2019**

La Virade de l'espoir de Montéleger

Vendredi 27 septembre : Soirée belote salle des fêtes de Montéleger à 20 h

Samedi 28 septembre : Concours de pétanque Place de l'ancien moulin Montéleger à 13h30

Dimanche 29 septembre : Journée sportive, festive et familiale Parc de Lorient à Montéleger, de 8h à 18 h

En cas d'intempéries, rendez-vous à la salle des fêtes de Montéleger.

Informations sur la mucoviscidose, recueil de dons, circuits sportifs pour marcheurs et vététistes, restauration, baby gym, pêche à la ligne, château gonflable, promenade en poneys, jeux d'adresse tir à l'arc, initiation à la boxe française, massages, aérodanse, animations musicales, toumoui de tennis (13h-17h)

Vente de fleurs : « une pensée contre la mucoviscidose »

Pour plus d'informations : www.vaincrelamuco.org

Contacts : Nadette Poulard 04 75 85 08 83 et

Anne-Marie Nantes 04 75 40 59 47

Je décore mon village pour Noël

Un projet de décoration des rues du village pour la période de Noël va être lancé par un collectif comprenant « le Conseil municipal enfants », l'association « Découvrir avec vous », et « l'atelier créatif de la MJC ».

Le déroulement, le calendrier et l'organisation ainsi que les modalités d'inscription seront diffusés à la rentrée dans la presse, flanc de coteau et les sites des associations.

Ce projet démarrera à la rentrée et est ouvert à toutes les associations culturelles et éducatives.

Notre souhait, créer une synergie entre les diverses associations et les habitants et donner ainsi, en ces moments de fêtes un élan de solidarité en participant à la vie de notre village.

